# Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 03/06/2003

Le Conseil a adopté son rapport sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) (pour la période 2003-2005) et a décidé de le transmettre au Conseil européen de Thessalonique (20 juin 2003). Le Conseil attire l'attention en particulier sur trois priorités qui doivent guider l'action politique, à savoir: 1) Donner la priorité à la croissance en Europe : la démarche la plus prometteuse consiste à mener des politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité et à entreprendre des réformes structurelles, les deux se renforçant mutuellement. Il faut parvenir à un dosage équilibré entre les politiques monétaires et budgétaires, afin de créer les conditions nécessaires au renforcement de la demande intérieure, de la création d'emplois et de la croissance. Un engagement est pris en faveur de la mise en oeuvre du cadre politique approuvé par le Conseil européen de printemps. Outre des politiques macro-économiques saines, il faut, pour faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, renforcer l'investissement dans le capital humain et physique en créant des conditions d'ensemble qui facilitent l'investissement dans la recherche et le développement ainsi que dans les infrastructures. Les États membres devraient lever les obstacles s'opposant à l'application de la technologie dans l'ensemble de l'économie et favoriser les liens entre les secteurs public et privé en vue de tirer profit des résultats de la recherche. En outre, les États membres doivent faire une priorité de la participation des PME à la R&D via leur implication dans des projets intégrés. Il est également essentiel d'achever le marché intérieur pour consolider la compétitivité de l'industrie; 2) Réformer pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : il faudra engager des réformes structurelles de grande envergure en prenant d'urgence des mesures pour que le travail soit suffisamment rémunérateur. Ceux qui cherchent un emploi ne doivent pas être découragés par la perspective d'un retrait des prestations et la lourdeur de la fiscalité. Pour la plupart des États membres, cela signifie réformer les systèmes d'imposition et d'indemnisation afin de réduire les coûts salariaux indirects et de renforcer les incitants à l'emploi. En fixant des critères en matière de sécurité ou des normes minimales pour les travailleurs, il faudra trouver un équilibre qui soit favorable à la création d'emploi et qui assure aux entreprises la souplesse nécessaire pour leur permettre de répondre aux conditions changeantes de l'économie. Un objectif clé consiste à renforcer la participation au marché du travail, et notamment celle des femmes, des personnes âgées de plus de 50 ans, des travailleurs peu qualifiés et des chômeurs de longue durée. L'éducation et la formation tout au long de la vie et la mise à jour constante des compétences revêtent une importance déterminante. Il faut aussi encourager une coopération plus étroite concernant les normes relatives aux compétences dans toute l'Europe. 3) Réformer les régimes de pensions et les systèmes de soins de santé : au cours des prochaines années, l'Europe devrafaire face à des changements démographiques majeurs qui alourdiront la pression exercée sur les finances publiques. Pour éviter de transmettre aux générations futures une charge insupportable, la plupart des États membres doivent, en plus de poursuivre la consolidation de leurs finances publiques et d'accroître les taux d'emploi, engager dès à présent des réformes de grande envergure des régimes de pensions et des systèmes de soins de santé. La situation démographique, qui est actuellement favorable à l'introduction progressive des réformes réelles se détériore rapidement. Or il est capital d'engager des réformes. Celles-ci seront plus faciles à introduire et auront davantage de chances de réussir si elles sont menées de manière globale et coordonnée.